

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORU

Délibération du Conseil Communautaire
N° 17-07-2025

Date de convocation : 11 juillet 2025

Membres du Conseil communautaire : 31

En exercice : 31

OBJET : Approbation du budget primitif de l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Florent, Nebbiu-Conca d'Oru

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué (suite à absence de quorum lors de la réunion du onze juillet deux mil vingt-cinq) s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Patrimonio sous la présidence de Monsieur Claudio OLMETA.

Présents : 13 : BERNARD Gérard, CHERUBINI Ange, CHIARELLI Joseph, COSTA Paul, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI Cyril, MARCHETTI Etienne, OLMETA Claudio, POGGI Augustin, POGGIOLEI Joseph, SEGUIN Pierre, TOMI Christian, VINCENTI Antoine

Représentés : 9 : AGOSTINI Pierre par SEGUIN Pierre ; ARENA Jean-Baptiste par LUCIANI Cyril ; BENVENUTI Jean-François par POGGIOLEI Joseph ; GUARDINI Virginie par CHERUBINI Ange ; MAROSELLI Dominique par MARCHETTI Etienne ; ROVERE Anne-Sophie par OLMETA Claudio ; SEBASTIANI Edith par COSTA Paul ; SIGNANINI-PIEVE Antoine par CHIARELLI Joseph ; TOMI Marc par TOMI Christian

Absents : 9 : FLORI Claude, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, GIANSILY Yves, GREGOGNA Joseph, JEANNE Jeanne, PONZEVERA Juliette, QUILICI Sylvie, SANTONI Virginie, TOMASINI Philippe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1^{er} du chapitre 3 des statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Florent, Nebbiu-Conca d'Oru ;

Vu le Budget Prévisionnel 2025 adopté par le Comité directeur en date du 11 avril 2025, dont un extrait est joint à la présente délibération ;

Monsieur le Président expose que conformément aux statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal, le Conseil Communautaire doit examiner chaque année le Budget Prévisionnel de l'EPIC.

Il convient d'approuver le budget prévisionnel 2025 voté par le Comité Directeur en date du 11 avril 2025, dont une copie est jointe à la présente délibération.

Le budget prévisionnel 2025 s'équilibre à la somme de 493 197,51 € en dépenses et recettes pour la section d'exploitation. Il s'équilibre également à la somme de 35 329,18 € pour la section d'investissement.

Il est constaté que ce budget primitif est en hausse par rapport à l'année précédente.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 3

Non-participation : 1

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président
Claudy OLMETA



Pour copie conforme